

L'an deux mil vingt, le 13 février à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme **GARDAN Christine, Maire.**

Date de convocation : 07 février 2020

<u>PRESENTS</u>	C. GARDAN, R. FRASLIN, A. BRIEUC, F. MARTIN, J. LASNIER, S. AUBRY, S. BRIAND, P. GAREL, A. GENOUEL, O. MIGOT
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	F. DESCHAMPS
<u>ABSENTS</u>	G. VALLÉE, C DUHAUTOY
<u>PROCURATION</u>	F. DESCHAMPS pour C. GARDAN

points 1,2,3,6,9,14,15,16,17	
Nombre de Conseillers	
En exercice	13
Présents	10
Votants	11

points 4,5,7,8,10,11,12,13	
Nombre de Conseillers	
En exercice	13
Présents	9
Votants	9

Mme Sophie Aubry a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h30.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 ■ **Bâtiment – Rénovation Eglise** -Avenant au marché de maîtrise d'œuvre .
- 2 ■ **Bâtiment – Rénovation Eglise Avant** -Projet Définitif -Position du conseil sur la présentation du 30/01/2020
- 3 ■ **Revitalisation – Etape 1 – Aménagement de la zone « cimetière »** Avant -Projet Sommaire – position du conseil sur la présentation du 06/02/2020
- 4 ■ **Finances. Budget Commune** - Compte de gestion 2019
- 5 ■ **Finances. Budget Commune** - Compte administratif 2019
- 6 ■ **Finances. Budget Commune** - Affectation du résultat
- 7 ■ **Finances. Budget Assainissement** - Compte de gestion 2019
- 8 ■ **Finances. Budget Assainissement** - Compte administratif 2019
- 9 ■ **Finances. Budget Assainissement** - Affectation du résultat
- 10 ■ **Finances. Budget Lotissement Bellevue**- Compte de gestion 2019
- 11 ■ **Finances. Budget lotissement Bellevue** - Compte administratif 2019 et report du résultat
- 12 ■ **Finances. Budget Lotissement Clos des Vignes**- Compte de gestion 2019
- 13 ■ **Finances. Budget Clos de Vignes** - Compte administratif 2019 et report du résultat
- 14 ■ **Finances. Budget Commune**-Choix des orientations budgétaires
- 15 ■ **Finances. Budget Commune**-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.
- 16 ■ **Finances. Budget Commune** -Vote des subventions aux associations
- 17 ■ **Finances. Budget Commune** -Vote de la subvention OGEC hors contrat d'association

1 ■ Bâtiment – Rénovation Eglise

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Vu la délibération n° 5 du 19 juin 2019 portant choix du maître d'œuvre, autorisation de signature du marché, lancement de la tranche ferme Diagnostic, élaboration du dossier de subvention FST Eglise auprès du département.

Vu la délibération n° 1 du 24 Octobre 2019 actant le Diagnostic présenté par la société Ylex Architecture quant aux travaux de rénovation de l'Eglise (travaux d'urgence et travaux de valorisation patrimoniale)

Vu la délibération n° 1 du 14 Novembre 2019 affermissant les tranches 1 et 2 de travaux de 1^{ère} urgence

Considérant que le CCAP du marché préconise de mettre en place un avenant au marché dans le cas de modification des honoraires de maîtrise d'œuvre

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la consultation des entreprises, seule l'entreprise Ylex architecture avait répondu au marché.

Au vu de la proposition concordante du cabinet d'architecte, le conseil municipal avait acté l'autorisation de signature du marché.

Le diagnostic des travaux à engager a montré une enveloppe de travaux plus conséquente que celle prévue lors de l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises notamment concernant les travaux de 1^{ère} urgence.

Considérant que la sécurité du bâtiment et des usagers était en jeu, le conseil municipal a acté l'affermissement des tranches 1 et 2 des travaux de 1^{ère} urgence.

Mme le Maire informe le conseil municipal

-que les honoraires de maîtrise d'œuvre sont calculées sur un pourcentage d'une estimation des travaux à engager

-qu'il y a lieu de mettre en place un avenant au marché de Maîtrise d'oeuvre concernant le marché « Diagnostic et la Restauration de l'Eglise Sainte-Anne» comme suit :

Forfait initial de rémunération HT (Diagnostic) : 10 880€

Montant de l'avenant 1 (Travaux 1^{ère} urgence) : 40 042.80€

TVA 20% : 8 008.56€

Montant de l'avenant TTC : 48 051.36€

Nouveau montant de rémunération HT : 50 992.80€

TVA 20% 10 184.56€

Nouveau montant de rémunération TTC : 61 107.36€

Mme le Maire propose au conseil municipal :

-de valider l'avenant n°1 pour un montant de 40 042.80€ HT soit 48 051.36€ TTC ;

-de l'autoriser à signer l'avenant n°1

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
11	0	0

-de valider l'avenant n°1 pour un montant de 40 042.80€ HT soit 48 051.36€ TTC ;

-de l'autoriser à signer l'avenant n°1

2 ■ Bâtiment – Rénovation Eglise

Avant -Projet Définitif – position du conseil sur la présentation du 30/01/2020

Vu la délibération n° 5 du 19 juin 2019 portant choix du maître d'œuvre, autorisation de signature du marché, lancement de la tranche ferme Diagnostic, élaboration du dossier de subvention FST Eglise auprès du département ;

Vu la délibération n° 1 du 24 Octobre 2019 actant le Diagnostic présenté par la société Ylex Architecture quant aux travaux de rénovation de l'Eglise (travaux d'urgence et travaux de valorisation patrimoniale) ;

Vu la délibération n° 1 du 14 Novembre 2019 affermissant les tranches 1 et 2 de travaux de 1^{ère} urgence ;

Mme le Maire rappelle que l'Avant Projet Définitif concernant les travaux de rénovation de l'Eglise a été présenté par le cabinet Ylex Architecture à la commission Bâtiment élargie au conseil le jeudi 30 janvier 2020.

Lors de cette présentation, compte tenu du contexte électoral en mars 2020, il a été convenu :

- que la préparation de la phase PRO DCE (élaboration du dossier de consultation des entreprises) serait à remettre à la commune fin mars 2020. Cette échéance permettra à la nouvelle équipe municipale de se positionner sur le travail engagé sur ce dossier.

- que les tranches 1 et 2 des travaux de 1^{ère} urgence devraient être traitées concomitamment dans la rédaction du dossier de consultation des entreprises et ce afin de réaliser des économies d'installation de chantier et de s'assurer de la réponse des entreprises spécialisées.

A ce stade de l'étude, il convient de se positionner sur l'Avant-Projet-Définitif afin d'envisager à l'automne 2020 le lancement des travaux de 1^{ère} urgence de l'Eglise.

Le conseil a été destinataire de l'avant projet du cabinet d'étude afin de se remémorer les contenus du projet.

Mme le Maire sollicite le conseil quant à sa position

-sur l'Avant-Projet-Définitif proposé par le cabinet Ylex Architecture ;

-sur l'échéancier de la remise de la phase PRO/ DCE à fin mars 2020 ;

-sur le principe de rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises en fusionnant la tranche 1 et 2 des travaux de 1^{ère} urgence à engager.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de se positionner en faveur, par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
11	0	0

-de l'Avant-Projet-Définitif proposé par le cabinet Ylex Architecture ;

-de l'échéancier de la remise de la phase PRO/ DCE à fin mars 2020 ;

-du principe de rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises en fusionnant la tranche 1 et 2 des travaux de 1^{ère} urgence à engager.

3 ■ Revitalisation – Etape 1 – Aménagement de la zone « cimetière »

Avant -Projet Sommaire – position du conseil sur la présentation du 06/02/2020

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics notamment dans son article 139,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 décembre 2016 attribuant aux sociétés Adepe -2LM le marché de maîtrise d'œuvre d'aménagements des entrées de bourg pour un montant de 47 800€ HT (forfait provisoire de rémunération)

Vu la délibération n°7 du 08 mars 2018 portant avenant n°1 pour la mise en place d'un diagnostic cahier des charges de raccordement des eaux pluviales pour un montant de 5 400€ HT

Vu la délibération n°2 du 14 Novembre 2019 portant avenant n°2 pour l'intégration des projets de revitalisation de 12 300€ HT

Considérant l'ordre de service de démarrage de la mission le 17/01/2017

Considérant la présentation de l'Avant-projet sommaire lors du conseil du 22 décembre 2017 estimant le projet à 1 333 770€ HT

Considérant que face à l'ampleur financière de cette estimation, le conseil a choisi de globaliser le projet à l'échelle d'un projet de revitalisation du Bourg dans le but d'intégrer les aménagements de voirie et de sécurisation à une démarche d'investissement pluriannuelle, cohérente et équilibrée

Considérant l'ordre de service d'ajournement de la mission le 01/06/2018 afin de permettre à l'étude de Revitalisation du centre-bourg, de construire un projet urbain global prenant en compte les besoins en logements, en commerces et services ainsi que de suspendre les travaux d'aménagement de voirie du centre-bourg aux résultats de cette étude

Considérant l'achèvement de l'étude de revitalisation du centre-bourg et la présentation par une réunion publique fin juin 2019

Considérant l'ordre de service de reprise de la mission le 22/11/2019

Mme le Maire rappelle que l'Avant-Projet-Sommaire concernant l'intégration du plan global de Revitalisation, en vue notamment de l'aménagement de la « zone cimetière » a été présenté par le cabinet d'étude Adepe au conseil le jeudi 06 janvier 2020.

Lors de cette réunion, suite à présentation de l'esquisse, les élus présents ont définis les orientations d'aménagement suivantes :

☛ Concernant la partie habitat sud

- Créer 5 lots allant de 350 m² à 550 m²
- Être vigilant à la présence du transformateur électrique
- Définir le périmètre du lotissement pour le permis d'aménager

☛ Concernant la partie parking sud

- Négocier avec Orange en vue d'un échange de terrain pour libérer un maximum de largeur
- Créer une entrée et une sortie de véhicules sans passer par l'allée du cimetière

☛ Concernant la partie habitat nord

- Prévoir de déclasser une partie de la voie actuellement cadastrée en domaine public mais non usitée comme tel
- Prévoir le classement de la parcelle 184 (domaine privé vers domaine public)
- Prévoir le changement d'affectation de la partie domaine public parcelle 185 (aire de jeux déplacée sur le terrain des sports et création de places de stationnement)
- Prévoir de redéfinir par délibération la domanialité des parcelles.
- Créer 3 lots
- Remettre le passage de 1,5m de large contre le mur du cimetière pour relier le square à la zone sportive.

☛ Concernant le parking au nord :

- Optimiser les places de stationnement au Nord Est de la parcelle 185.
- Prévoir des places de stationnement sur la parcelle 184

A ce stade de l'étude , il convient de se positionner sur l'Avant-Projet-Sommaire afin d'envisager rapidement un dépôt de Permis d'Aménager de cette zone.

Mme le Maire propose au conseil :

- De valider l'Avant-Projet-Sommaire proposé par le cabinet d'étude Adepe
- D'intégrer les orientations d'aménagement

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

FAVORABLE	ABSTENTION	DEFAVORABLE
11	0	0

- **De valider l'Avant-Projet-Sommaire proposé par le cabinet d'étude Adepe**
- **D'intégrer les orientations d'aménagement citées ci-dessus**

4 ■ Finances. Budget Commune - Compte de gestion 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte gestion 2019 « Commune » qui s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	531 784. 92 €
	Recettes	733 724. 39 €
	Résultat de l'exercice	201 939.47 €
	Excédent reporté n-1	0 €
	Excédent cumulé	201 939.47 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	656 115.58 €
	Recettes	498 285.02 €
	Résultat de l'exercice	-157 830.56 €
	Excédent reporté n-1	138 525.16 €
	Résultat cumulé	- 19 305.40€

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Fraslin fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
9	0	0

-d'adopter le compte de gestion du receveur 2019

5 ■ Finances. Budget Commune - Compte administratif 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif « Commune » qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement :

Excédent 2018 reporté :	0.0€
Dépenses :	531 784.92 €
Recettes :	733 724.39 €
Résultat de clôture :	201 939.47 €

La section de fonctionnement présente **un excédent de clôture de 201 939.47€**.

Section investissement :

Excédent 2018 reporté :	138 525.16 €
Dépenses d'investissement :	656 115.58 €
Recettes d'investissement :	498 285.02 €
Résultat de clôture :	- 19 305.40 €

La section d'investissement présente **un déficit de clôture de 19 305.40€**.

Reste à Réaliser en dépenses 2019	-133 583.34€
Reste à Réaliser en recettes 2019	+ 41 277.44€

La section d'investissement présente **un besoin de financement de 133 583.34 €**.

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Fraslin fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
9	0	0

-d'adopter le compte administratif 2019

6 ■ Finances. Budget Commune - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice **2019**,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice **2019**, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de	201 939.47 €
- un déficit d'investissement de	19 305.40 €
- un besoin de financement de	133 583.34 € .

Considérant que les projets de la commune nécessitent d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour être mené à bien,

La commission « Finances » propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour **201 939.47 € en totalité vers la section d'investissement**

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
11	0	0

-D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 en totalité vers la section d'investissement 2020 à l'article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour **201 939.47 €**

7 ■ Finances. Budget Assainissement - Compte de gestion 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte gestion 2019 « Assainissement » qui s'établit ainsi :

✓ Section d'exploitation :	Dépenses	37 926.12 €
	Recettes	49 983.40 €
	Résultat de l'exercice	12 057.28 €
	Excédent reporté n-1	14 633.01 €
	Excédent cumulé	26 690.29 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	31 187.26 €
	Recettes	39 150.38 €
	Résultat de l'exercice	7 963.12 €
	Déficit reporté n-1	- 14 862.77 €
	Résultat cumulé	- 6 899.65 €

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Fraslin fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
9	0	0

-d'adopter le compte de gestion du receveur 2019

8 ■ Finances. Budget Assainissement – Compte administratif 2019.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif « Assainissement » qui s'établit ainsi :

Section Exploitation :

Excédent 2018 reporté :	14 633.01€
Dépenses :	37 926.12 €
Recettes :	49 983.40 €
Résultat de clôture :	12 057.28€

La section d'Exploitation présente **un excédent de clôture de 26 690.29€.**

Section investissement :

déficit 2018 reporté :	-14 862.77 €
Dépenses d'investissement :	31 187.26 €
Recettes d'investissement :	39 150.38 €
Résultat de clôture :	7 963.12 €

La section d'investissement présente **un déficit de clôture de 6899.65 € .**

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Fraslin fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
9	0	0

-d'adopter le compte administratif 2019

9 ■ Finances. Budget Assainissement - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation du compte administratif de l'exercice **2019**,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2019**, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **26 690.29 €**
- un déficit d'investissement de **6 899.65€**

Considérant la nécessité d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement.

La commission « Finances » propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

-Article 1068 Autres réserves pour **26 690.29 €**

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
11	0	0

-D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 en totalité vers la section d'investissement 2020 à l'article **1068** Excédents de fonctionnement capitalisés pour **26 690.29 €**

10 ■ Finances. Budget Lotissement Bellevue- Compte de gestion 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte gestion 2019 « Lotissement Bellevue » qui s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	86 623.94 €
	Recettes	32 788.24 €
	Résultat de l'exercice	- 53 835.70 €
	Excédent n-1	45 557.42€
	Résultat cumulé	- 8 278.28€
✓ Section d'investissement :	Dépenses	20 488.24 €
	Recettes	84 472.67 €
	Résultat de l'exercice	+ 63 984.43 €
	Déficit n-1	- 84 472.67 €
	Résultat cumulé	- 20 488.24€

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Fraslin fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
9	0	0

-d'adopter le compte de gestion du receveur.

11 ■ Finances. Budget lotissement Bellevue - Compte administratif 2019 et report du résultat

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif « budget Lotissement Bellevue » qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement :

Dépenses :	86 623.94€
Recettes :	32 788.24 €
Résultat de clôture :	- 53 835.70 €
Report Excédent n-1	45 557.42€

La section de fonctionnement présente **un déficit de clôture de 8 278.28€**

Section investissement :

Dépenses d'investissement :	20 488.24 €
Recettes d'investissement :	84 472.67 €
Résultat de clôture :	63 984.43 €
Report Déficit n-1	-84 472.67€

La section d'investissement présente **un déficit de clôture de 20 488.24€**

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2020 de la manière suivante :

Le déficit de fonctionnement est reporté à l'article 001 en section de fonctionnement à hauteur de : 8 278.28 €

Le déficit d'investissement est reporté à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de : 20 488.24 €

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Fraslin fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
9	0	0

-valider le compte administratif 2019

-valider le report des résultats 2019 à savoir

Article 002 – déficit reporté en section de fonctionnement 8 278.28€

Article 001- déficit reporté en section d'investissement 20 488.24€

12 ■ Finances. Budget Lotissement Clos des Vignes- Compte de gestion 2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte gestion 2019 « Lotissement Le Clos des Vignes » qui s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	30 219.20 €
	Recettes	30 219.20 €
	Résultat de l'exercice	0 €
	Excédent n-1	0.32€
	Résultat cumulé	+0.32€
✓ Section d'investissement :	Dépenses	30 219.20 €
	Recettes	9 759.20 €
	Résultat de l'exercice	- 20 460 €
	Déficit n-1	- 9 759.20 €
	Résultat cumulé	- 30 219.20€

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Fraslin fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
9	0	0

-d'adopter le compte de gestion du receveur.

13 ■ Finances. Budget Clos de Vignes - Compte administratif 2019 et report du résultat

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif « budget Lotissement Clos des Vignes » qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement :

Dépenses :	30 219.20€
Recettes :	30 219.20 €
Résultat de clôture :	0 €
Report Excédent n-1	+0.32 €

La section de fonctionnement présente **un excédent de clôture de 0.32 €**

Section investissement :

Dépenses d'investissement :	30 219.20 €
Recettes d'investissement :	9 759.20 €
Résultat de clôture :	- 20 460 €
Report Déficit n-1	-9 759.20€

La section d'investissement présente **un déficit de clôture de 30 219.20 €**

Il est proposé à l'assemblée d'intégrer la somme ci-dessus dans le budget 2020 de la manière suivante :

Reporter l'excédent de fonctionnement à l'article 002 en section de fonctionnement à hauteur de : 0.32€

Reporter le déficit d'investissement à l'article 001 en section d'investissement à hauteur de : 30 219.20 €

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Fraslin fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
9	0	0

-valider le compte administratif 2019

-valider le report des résultats 2019 au BP 2020 à savoir

Article 002-excédent de fonctionnement reporté 0.32€

Article 001- déficit reporté en section d'investissement 30 219.20 € .

14 ■ Finances. Budget Commune

Choix des orientations budgétaires

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commission « Finances » s'est réunie le lundi 10 février 2020.

Elle a étudié des propositions d'orientations budgétaires qu'elle soumet au conseil afin de les intégrer dans le budget Commune 2020.

Liste des projets actés, réalisés en 2019 et restant à réaliser en 2020

Désignation	Etat de la dépense	montant
Rénovation douche appartement	Reste à réaliser	2 705,19 €
Chauffe eau cantine	Reste à réaliser	1 600,00 €
Réserves foncières	Reste à réaliser	3 445,70 €
Voirie (village Les Monts et Merhaulé)	Reste à réaliser	11 340,80 €
Construction mairie	Reste à réaliser	99 795,27 €
Etude réseau EP 2Lm	Reste à réaliser	3 900,00 €
Eclairage public (rénovation SDE 35)	Reste à réaliser	3 400,94 €
Terrain les Perbennières (clôture / broyage)	Reste à réaliser	2 495,44 €
Extension réseau rue Hermine	Reste à réaliser	4 900,00 €
total des dépenses à inscrire		133 583,34 €

Liste des projets déjà actés en 2019 à réaliser en 2020

☛Section de fonctionnement

Désignation	Etat de la dépense	montant
Agent archiviste (3 mois / 35h)	report projet 2019	7 900,00 €
total des dépenses de fct actées 2019 à inscrire au budget 2020		7 900,00 €

☛Section d'Investissement

Désignation	Etat de la dépense	montant
Pont de La Liais	acté 2019-réalisable 2020	6 000,00 €
Rénovation éclairage parking salle polyvalente	acté 2019-réalisable 2020	7 080,00 €
Revitalisation - étude pré-opérationnelle	acté 2019-réalisable 2020	73 900,00 €
Rénovation Eglise Moe et Travaux	acté 2019-réalisable 2020	327 000,00 €
Réparation fuite eau entre bibliothèque et salle polyvalente	réalisable en 2020	3 600,00 €
total des dépenses à inscrire		417 580,00 €

Liste des projets proposés par la commission Finances en vue d'une inscription au budget 2020

☛Section d'Investissement

Désignation	Etat de la dépense	montant
VMC salle polyvalente	projet 2020	1 700,00 €
Achat 200 chaises salle polyvalente	projet 2020	6 000,00 €
Terrasse bois Bar Tabac	projet 2020	5 900,00 €
Lave verre bar tabac	projet 2020	1 200,00 €
Extension réseau rue des chênes et terre noire	projet 2020	10 000,00 €
Acquisition tracteur	projet 2020	72 000,00 €
Acquisition autolaveuse	projet 2020	3 600,00 €
Mairie - store mur rideau	projet 2020	3 170,00 €
Mairie Plus value Briquettes	projet 2020	6 350,00 €
Mairie-Drapeau	projet 2020	3 300,00 €
Informatique - rénovation parc	projet 2020	1 000,00 €
Etude Réhabilitation bâtiment ancienne mairie	projet 2020	15 000,00 €
Valorisation du verger en centre-bourg	projet 2020	5 000,00 €
total des investissements 2020 à inscrire ou non au budget 2020		134 220,00 €

Madame le Maire interroge le Conseil Municipal sur les propositions de la commission finances quant aux choix de dépenses d'investissement proposés.

Le projet d'achat de 200 chaises suscite des interrogations. Mme le Maire explique que le stock actuel de chaises est vieillissant et que malgré des réparations régulières, il montre des signes d'usure.

De plus, les normes actuelles de sécurité exigent que les chaises puissent être attachées ensemble lors d'évènements. Cette ligne budgétaire pourrait permettre le renouvellement du stock s'il s'avérait inutilisable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
11	0	0

-de valider les propositions de la commission « Finances »

-d'inscrire les orientations au budget primitif de la commune 2020

15 ■ Finances. Budget Commune

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

✓	Taxe d'habitation :	17.52%
✓	Taxe foncière sur propriétés bâties :	19.06%
✓	Taxe foncière sur propriétés non bâties :	51.76 %

La commission finances propose de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

		Augmentation du taux de :		
✓	Taxe d'habitation :	0%	soit	17.52%
✓	Taxe foncière sur propriétés bâties :	0.5%	soit	19.16%
✓	Taxe foncière sur propriétés non bâties :	0%	soit	51.76 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
11	0	0

De fixer les taux d'imposition de taxes locales directes comme suit

✓	Taxe d'habitation :	17.52%
✓	Taxe foncière sur propriétés bâties :	19.16%
✓	Taxe foncière sur propriétés non bâties :	51.76 %

16 ■ Finances. Budget Commune

Vote des subventions aux associations

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les demandes de subvention des associations ont été examinées par la commission finances au regard des bilans et des budgets prévisionnels fournis. Les dossiers de demande de subvention sont complets.

Sur proposition de la Commission « Finances », il est proposé **les subventions réparties de la façon suivante :**

Associations	année 2020
Associations de La Noë-Blanche	
A.P.E.L. - Arbre de Noël de l'école	2 500,00 €
A.P.E.L. de La Noë-Blanche activités sportives /piscine/sorties scolaires+ activités pédagogiques	
Association "Octogym"	200,00 €
A.C.C.A.(piégeage)	260,00 €
Association ANAAS Transport Scolaire	374,73 €
Associations du secteur	
Association "Avenir" de Messac (Fanfare)	160,00 €
A.D.M.R. Messac-Guipry convention 2018/2020	1 002,00 €
Panisol	100,00 €
TOTAL	4 596,73 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
11	0	0

-de valider l'attribution des subventions énoncées dans le tableau ci-dessus

17 ■ Finances. Budget Commune

Vote de la subvention OGEC hors contrat d'association

Vu la délibération n°4 du 07 mars 2019 portant choix du conseil d'attribuer une subvention unique à hauteur de 50 € par élèves

Madame le Maire informe que le dossier de demande de subvention de l'OGEC était complet lors de son examen en commission Finances.

L'OGEC sollicite une subvention à hauteur de 4000€.

La commission « Finances » propose de maintenir le principe délibéré en 2019 à savoir attribuer une subvention globale de 50 € par élève (Effectif réel au 1^{er} janvier de l'année N).

En 2020, l'effectif global est de 68 élèves.

La subvention 2020 serait **de 3 400€**, charge à l'association OGEC de répartir cette subvention entre les fournitures scolaires et la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
11	0	0

-d'attribuer une subvention hors contrat d'association de 3 400€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.